



**Le Conseil Municipal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Dimanche 8 janvier à 11 h à la salle des fêtes du Prado.**

## **Agenda**

### **Dimanche 8 janvier**

Cérémonie des vœux et passation des livres d'or des classes et des vogueurs.

### **Vendredi 13 janvier**

Conseil de Parents d'Elèves :  
Théâtre « A fond la caisse »

### **Dimanche 15 janvier**

Tennis : randonnée et soupe aux choux

### **Samedi 28 janvier**

Classes en 7 : repas

## **ZOOM sur**

### **Les travaux d'enfouissement de lignes électriques aériennes de 20 000 volts**

D'importants travaux d'enfouissement ont démarré sur la commune au mois de septembre et concernent principalement les câbles en aérien et ceux situés en façade.

L'exploitant du réseau Enedis (ex ERDF) consacre en effet chaque année une somme à la dissimulation de la moyenne tension. En 2016, la commune de Bessenay est concernée par la desserte du centre bourg jusqu'au lieu-dit La-Rochette. Cette artère de 20 000 volts représente une longueur d'environ 5 km.

Sur la partie bourg, ces lignes passent sous la chaussée. Les travaux consistent à creuser une tranchée et poser un câble avant de reboucher en multicouches et reconstituer le revêtement.

Ceci génère inmanquablement des perturbations de circulation durant les travaux.

Cependant, cette opération qui permet de fiabiliser la distribution de l'alimentation électrique, présente de nombreux avantages :

- la totalité du coût de ces opérations (450 000 €) est à la charge d'Enedis,
- l'aspect paysagé est amélioré du fait de la dépose de 35 poteaux et des accroches sur les façades,
- la disparition des poteaux dans les terrains agricoles,
- l'amélioration de la sécurité et de la distribution de courant électrique, notamment en cas de météo défavorable,
- la supervision et la réalimentation rapides du réseau en cas de défaut d'une ligne électrique grâce au système de boucle,
- la modernisation des postes de distribution 20 000 volts vers 230 volts.

L'achèvement des travaux est prévu au mois de février.

**Présents** : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, BOSCH, CROCI, FARGERIE, FERRIERE, LIMOUSIN, LOMBARD, MICOLON, CHASSIGNEUX, TOINON.

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Des félicitations et applaudissements sont tout d'abord adressés à l'équipe menée par Gérard PROTIERE qui a **obtenu la 1<sup>ère</sup> fleur** pour la commune. Cette distinction récompense tous ceux qui se sont investis pour que le cadre de vie de la commune soit toujours plus agréable et respectueux de l'environnement.

### 1. Révision des tarifs publics

---

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Finances et Personnel » décide de modifier certains tarifs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir tableaux en annexe).

Les tarifs de location des salles restent inchangés pour les particuliers. La participation des associations pour les frais de ménage passe de 40 € à 50 € pour toutes les salles, sauf la salle polyvalente pour laquelle le tarif passe de 80 € à 100 €. Le tarif de 650 € est également rajouté pour une concession de 30 ans au columbarium. Le conseil municipal prend également connaissance du nouveau règlement du cimetière communal.

### 2. Désignation d'un délégué pour le Syndicat à Vocation Multiple de la GIRAUDIERE

---

Madame Sandrine CHASSIGNEUX ayant déménagé de la commune, fait part de sa démission en qualité de déléguée du SIVOM de la GIRAUDIERE.

Compte tenu des compétences de ce Syndicat en particulier dans le domaine scolaire avec l'école des Trois Collines, Karine FOREST la remplace.

### 3. Modification du tableau des effectifs

---

Compte tenu d'une possibilité d'avancement de grade de Véronique GILLOT, secrétaire générale, il est proposé la création d'un poste d'attaché principal. D'autre part, trois postes d'adjoints d'animation de 3 h hebdomadaires qui avaient été créés lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sont supprimés car du fait de l'organisation actuelle, ils ne sont pas utilisés.

Ces modifications seront prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 4. Convention d'assistance juridique

---

Le Centre de Gestion dispose d'un service de juristes pour les collectivités locales à même de répondre à différents problèmes et principalement dans le domaine de l'urbanisme. Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire la convention pour l'année 2017 pour un montant de **1 973 €**.

### 5. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

---

La CCPA a proposé aux communes membres le lancement de plusieurs marchés de commandes groupées dans le cadre de la mise en place de la mutualisation. La commune souhaite participer aux groupements de commandes d'achat de papier, de fournitures administratives, de matériel informatique, de prestations d'infogérance (maintenance informatique) et de locations de matériel de reprographie. Cette décision est approuvée car elle va permettre une aide technique et financière à la commune.

## 6. Décisions modificatives

---

Pour la bonne exécution des opérations comptables et financières, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget principal afin d'adapter les informations actuelles au budget primitif.

## 7. Travaux des commissions

---

### ○ Bâtiments Communaux – Assainissement

*Travaux secteur St Irénée* : le chantier se déroule bien avec un planning respecté et une fin de chantier prévue au mois de mai. Une réunion avec les riverains a eu lieu le 13 décembre au Trapèze pour présentation par le maître d'œuvre et les entreprises, des aménagements de voirie prévus (piste cyclable, trottoirs, chicanes...).

*Projet local technique* : les commissions bâtiment et voirie se sont réunies à nouveau pour travailler sur les avantages et inconvénients des différents sites pressentis pour la construction du futur bâtiment. Une étude de sol sera réalisée sur la parcelle communale « Chemin de la Drivonne » afin de valider les questions liées aux fondations ou autres spécifications techniques avant la décision définitive.

*Local Chasse* : la réunion de démarrage avec les entreprises est prévue le lundi 19 décembre à 18 h 30.

*Projets 2017* : les fenêtres de l'école maternelle et les vestiaires foot-basket à la salle polyvalente sont à l'étude.

### ○ Voirie – Environnement – Agriculture

*Travaux ENEDIS* : les nouveaux postes sont branchés et les transformateurs ont été mis en service le 8 décembre. Les anciens transformateurs seront enlevés pendant les vacances de février.

*Voirie CCPA* : pour les voiries de catégorie 1, il y a de nombreux chantiers prioritaires sur d'autres communes et il n'est pas certain que des travaux puissent se réaliser sur la commune en 2017. Pour les voiries de catégorie 2, il est préférable de ne pas engager de travaux en 2017 et de rajouter les crédits 2017 aux futurs crédits 2018 afin de pouvoir lancer une opération plus importante.

*1<sup>ère</sup> fleur* : Gérard PROTIERE revient sur cette attribution qui récompense un travail de longue haleine, entamé depuis plusieurs mandats, et qui est à mettre à l'actif des différents élus qui ont travaillé sur le dossier, le service technique et tous les bénévoles qui participent aux opérations de fleurissement du village et des croix. Un grand remerciement est adressé à toutes ces personnes.

*Dégâts suite aux intempéries* : de nombreux chemins ont été endommagés lors des grosses pluies de fin novembre. Les travaux nécessaires seront engagés suivant les priorités.

*Brigades vertes* : le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilisation des brigades vertes car le tarif appliqué aux communes en 2017 passe de 40 € à 200 € par journée de travail.

### ○ Equipements de communication – Bibliothèque

*Equipe ment tablettes* : la CCPA est en train d'élaborer un projet d'équipement de 23 écoles publiques du territoire en tablettes numériques pour les élèves et les enseignants. Chaque école serait dotée d'un chariot de 30 tablettes (ou 2 valises de 15). L'équipement serait bien entendu, compatible avec les tableaux numériques déjà installés. Le financement est assuré par moitié par l'Etat et par la CCPA, pour un coût de 8 000 € par école. L'installation est prévue pour la rentrée de septembre 2017.

*Conseil en énergie partagée* : la commune a adhéré à ce service proposé par le Syder (Syndicat Départemental d'Electrification du Rhône) en vue d'étudier les consommations des différentes énergies (eau, électricité, gaz, fuel) des différents bâtiments communaux et d'envisager des mesures pouvant apporter des économies. Le technicien en charge de notre secteur est venu visiter les lieux et prendre en compte les différents éléments pour élaborer le diagnostic initial.

Par ailleurs, concernant l'extinction de nuit, le SYDER propose de fournir des panneaux d'information pour les différentes entrées de la commune.

*Informations Bibliothèque* : 2017 sera l'année de la prochaine « Nuit du Conte » qui se déroulera le samedi 24 juin aux carrières de Glay. Une nouvelle organisation territoriale des médiathèques départementales sera effective également en 2017, et la commune devrait être rattachée à la future médiathèque de Chaponost en cours de construction (au lieu de Limas auparavant). Des ateliers de « lecture publique » seront proposés dans le cadre d'une nouvelle offre numérique.

## ○ Information – Tourisme

*Accueil des nouveaux arrivants* : il a eu lieu le samedi 26 novembre au Trapèze. 51 familles étaient invitées, 18 sont venues soit 40 personnes environ, ainsi que 3 producteurs locaux (M. Adell, Gaec Marylo et Pistil d'Or). Les personnes présentes ont souligné qu'elles avaient reçu un très bon accueil sur la commune, de la part des commerçants, associations et divers services.

*Aménagement de la Brévenne* : la commission reprend son travail sur l'aménagement de l'entrée de la commune à la Brévenne et va s'adjoindre les services d'une société spécialisée en paysagisme.

## ○ Manifestations – Vie Associative

*Rencontres associations* : les compte-rendus et réponses aux demandes de travaux sont en cours d'envoi aux associations suite aux rencontres du mois d'octobre.

*Téléthon – 8 décembre* : la manifestation a cette année encore eu beaucoup de succès. Elle a mobilisé de nombreux bénévoles et proposé plusieurs animations. Les bénéfices de **2 156.73 euros** sont intégralement reversés à l'Association Française contre les Myopathies.

*Vœux du Maire* : la cérémonie se déroulera le **dimanche 8 janvier à 11 h à la Salle des Fêtes**. Ce sera l'occasion de la passation du livre d'or des classes, et pour la première fois d'un échange de livre d'or entre les vogueurs 2016 et 2017.

## ○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

*Centre de loisirs – MJC* : les informations récentes montrent une stabilité des effectifs des différentes activités périscolaires, centre de loisirs des mercredis et temps d'activités périscolaires (TAP). Des efforts importants sont faits au niveau de la communication par les responsables des différents secteurs.

*Burl'ados* : La dernière réunion du mandat a eu lieu le samedi 12 novembre avec la visite du clocher de l'église et la préparation du bilan du mandat par le biais de la réalisation d'un livre d'or qui devrait être échangé avec la prochaine équipe lors des vœux du maire le 8 janvier.

## ○ Social

*Centre Communal d'Action Sociale* : Suite à une augmentation du nombre de repas servis par l'Aide à Domicile en Milieu Rural et à une participation de la commune de 1,20 € par repas, il est nécessaire que le Budget Principal apporte une subvention plus importante que prévu au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

## ○ Urbanisme

*Lotissement Les Jardins St Irénée* : les quatre maisons en locatif sont terminées. Une rencontre est prévue avec Sencoda pour évoquer les questions liées à leur attribution début 2017. Pour les maisons en accession à la propriété, il reste deux maisons disponibles.

*Maison de la Santé et logements seniors* : les travaux de démolition doivent commencer en mars 2017.

*Extension caserne des pompiers* : des travaux d'extension pour une surface de 80 m<sup>2</sup> doivent débuter au cours du premier trimestre 2017.

## 8. Questions diverses

### ○ Permis de construire déposés :

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
GALY Geneviève	18 rte des Vernays	Changement de destination d'un corps de ferme existant en habitation	10/11/2016
PIED Pascal	12 chemin du Conan	Reconstruction à l'identique dans son ancien volume d'un bâtiment accessoire	02/12/2016

## Infos Mairie

### ○ Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

Les jeunes gens (garçons et filles) nés entre le **1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2000** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 31 décembre 2016**. Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité de la personne à recenser.

### ○ Avis aux électeurs – Révision des listes électorales politiques :

Sont électeurs les françaises et les français, âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas concernés par une incapacité prévue par la loi.

Conditions d'inscription dans la commune :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y habiter depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- ou figurer pour la 5<sup>ème</sup> fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales,
- ou être assujéti à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public.

**Les personnes concernées qui désirent s'inscrire sur les listes électorales qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 doivent déposer leur demande en Mairie AVANT le 31 DECEMBRE 2016 munies des justificatifs de l'identité et du lien avec la commune.**

## Infos Associations

### ○ B A Shiatsu – Message de Béatrice Andronnet

Je souhaite remercier avec la plus grande gratitude tous les participants qui se sont présentés pour travailler et m'aider à progresser dans mon shiatsu. Grâce à vous, j'ai fait des bonds de géant dans ma pratique et j'ai obtenu le diplôme de l'école Actéa Santé de « Shiatsu Bien-Etre ».

Je poursuis cette année encore, un perfectionnement et vise le titre homologué de « Spécialiste Shiatsu ». J'ai la joie de vous annoncer que mon cabinet peut, d'ores et déjà, s'ouvrir et j'aurai le plaisir de vous recevoir 128bis avenue Pierre Dumont à Craponne.

### ○ Le Conseil de Parents d'Elèves

- organise sa soirée **théâtre** :

Troupe LES TORCHES BRUNES, présente "A FOND LA CAISSE" Le **vendredi 13 janvier 2017, 20h**, salle du Prado  
Tarif 8€ (pièce conseillée à partir de 10 ans) Vente des places au P'tit Bazar.

- pour les 60 ans du CPE qui auront lieu le 21 octobre 2017, l'association des parents d'élèves part à la **recherche de toutes les photos de classe depuis 1957** alors merci à tous ceux qui voudront bien nous aider.

Regardez dans vos albums, et merci de nous les faire passer pour que nous puissions soit vous les emprunter, soit les scanner.

Véronique Dessaintjean se charge de gérer cela : [v\\_dessaintjean\\_cpe@yahoo.com](mailto:v_dessaintjean_cpe@yahoo.com) ou 0615932433

### ○ Tennis Club de la Brévenne

La 25<sup>e</sup> édition de la **sortie pédestre et VTT**, suivie à 12h30 de la traditionnelle **Soupe aux Choux** à la salle des fêtes du Prado aura lieu le **dimanche 15 janvier 2017**. Retenez dès à présent cette date. Plusieurs formules sportives au choix (coureurs avec 2 parcours, marcheurs avec 3 parcours, vététistes avec 10 parcours). Possibilité de participer uniquement au repas. Les personnes non adhérentes sont également les bienvenues à cette manifestation.

Pour une bonne organisation, **inscriptions avant le 11 janvier 2017** au Petit Bazar.

Pour tout renseignement : Bernard FONTBONNE 04 74 70 87 37.

### ○ Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de la commune

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, Enedis (anciennement ERDF) investit chaque année pour organiser la visite préventive du réseau électrique aérien 20000 volts. Ce programme dans les départements du Sillon Rhodanien (Loire, Isère, Ain, Rhône, Drôme et Ardèche) et départements limitrophes concerne 3280 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

Ces survols ont deux objectifs :

- Détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure pour intégration dans les plans de maintenance : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.
- Analyser la végétation des départs survolés pour intégration dans les programmes d'élagage.

Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité. Enedis a confié **ce diagnostic** des lignes à la société Jet Systems qui **intervient** dans les départements du Sillon Rhodanien **entre le 28 Novembre et le 30 Décembre 2016**.

○ **Croix Rouge Française** : campagne de sensibilisation auprès du grand public, sur la commune, du 2 au 28 janvier 2017, à raison de 3 jours maximum sur la période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge Française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association et interviendra entre 12 h et 20 h du lundi au vendredi et de 12 h à 18 h le samedi.

○ **Nouveau à Bessenay** : Johan PIERSON : Réparation Ordinateurs, téléphones, tablettes, électroménager ELECTROMEDI@ [electromedia69@gmail.com](mailto:electromedia69@gmail.com) 2 chemin de Bartassieux 69690 Bessenay Tel 06.83.84.06.18 page Facebook : [www.facebook.com/electromedia69](http://www.facebook.com/electromedia69)

### ○ Apiculture : déclaration de ruches 2016 : jusqu'au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**. Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995\*04 est toujours possible).

## 51.....

C'est le nombre de familles ayant posé leurs valises à Bessenay depuis un an... Elles arrivent du pays de L'Arbrésle, de la région lyonnaise, de Toulouse, de Picardie,... ou encore de La Réunion. 18 d'entre elles étaient représentées lors de l'accueil des nouveaux arrivants le 26 novembre.

Bienvenue aux nouveaux Bessenais !



Mairie de Bessenay

[mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : [www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)



**TARIFS**  
**(à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017)**

**Bibliothèque Municipale**

Adhésion individuelle annuelle	10 €
Adhésion annuelle par famille (à partir de 2 personnes)	12 €
En cas de perte d'un ouvrage, remboursement au prix d'achat ou remplacement à l'identique.	

**Droits de place**

**Foire**

Droit de place	10 €
Le mètre linéaire ou 2 m <sup>2</sup>	2 €
Horticulteurs	35 €
Les artisans et commerçants de Bessenay qui exposent à la foire du mois de mai sont exonérés du droit de place.	

**Marchés**

	<b>Ticket</b>	<b>Abonnement trimestriel</b>
-10m <sup>2</sup> ou -5 ml	3 €	20 €
10 à 20 m <sup>2</sup> ou 5 à 10 ml	4 €	30 €
20 à 30 m <sup>2</sup> ou 10 à 15 ml	5 €	42 €
30 à 40 m <sup>2</sup> ou 15 à 20 ml	7 €	53 €
Camion outillage	150 €	
Cirque	200 €	

**Vogue**

Tarifs forfaitaires pour la durée de la vogue.

Manèges enfants	90 €
Autres manèges	110 €
Stand individuel ou appareils divers ayant emprise sur un espace public	10 € / mètre linéaire
Minimum par stand	20 €

**Cimetière concessions**

Concession simple durée 15 ans	140 €
Concession simple durée 30 ans	270 €
Concession double durée 15 ans	280 €
Concession double durée 30 ans	540 €
Concession d'une case dans le columbarium (4 urnes) durée 15 ans	350 €
Concession d'une case dans le columbarium (4 urnes) durée 30 ans	650 €
Taxe de dispersion des cendres (comprend la gravure d'une plaque d'identification)	30 €
Vacation de police pour exhumation	25 €



**TARIFS DE LOCATION**  
**(à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017)**

**Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations)**

**Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes**

**Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)**

	<b>1 jour *</b>	<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise	220 €	280 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €	50 €
Famille et association extérieures à la commune	440 €	600 €

**Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord**

	<b>1 jour *</b>	<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise	110€	150 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €	50 €
Famille et association extérieures à la commune	270 €	370 €

**Salle du Club des Cerisiers Blancs (dans bâtiment Le Trapèze)**

	<b>1 jour *</b>	<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise	170 €	240 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)	50 €	50 €
Famille et association extérieures à la commune	340 €	480 €

**Salle polyvalente (hors sports)**

		<b>Forfait 2 jours</b>
Famille bessenoise		600 €
Association bessenoise (maximum 3 par an)		100 €
Famille et association extérieures à la commune		1200 €

\*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées avant 12h00 dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

**Utilisation vin d'honneur (durés maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (demi-journée)**

**Salle des fêtes du Prado ou Trapèze**

Famille bessenoise	80 €
Famille et association extérieures à la commune	160 €

**Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord**

Famille bessenoise	60 €
Famille et association extérieures à la commune	120 €

**Matériel**

Chaise : 0.50 €                      Banc : 1.00 €                      Table : 3.00€

Pour la location des salles (hors salle polyvalente), **une caution de 300 €** est demandée aux particuliers et aux associations, et **une caution de 500 €** pour la salle polyvalente.

Les préaux de l'école sont mis à disposition gratuitement pour les familles ou associations Bessenoises pour les vins d'honneur.

Gaufrier, machine hot-dog, cafetière et friteuse sont mis à disposition uniquement pour les associations Bessenoises (caution de 300 €).